

PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
NOUVELLE-AQUITAINE

Service Patrimoine Naturel
Département Biodiversité Continuités Espaces Naturels
Division Natura 2000

Projet d'arrêté
relatif à la mise en œuvre des investissements forestiers non productifs
dans le cadre des contrats Natura 2000
sur le périmètre du programme de développement rural du Limousin

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Objet de la participation du public:

En application de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, le projet d'arrêté relatif à la mise en œuvre des investissements forestiers non productifs dans le cadre des contrats Natura 2000 sur le périmètre du programme de développement rural du Limousin a été mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Nouvelle-Aquitaine.

Durée de la consultation: du 8 février 2017 au 2 mars 2017

Synthèse des observations:

Le projet d'arrêté n'a pas fait l'objet d'observations de la part du public.